

mieux vivre dans nos quartiers



Jean-Pierre Sueur
Maire d'Orléans

20 janvier. En ce début d'année, je reçois à l'Hôtel Groslois les membres des douze conseils de quartier qui compte Orléans. Cette rencontre est l'occasion de les remercier très chaleureusement pour le travail qu'ils accomplissent. Dans la plupart des villes, il n'existait pas de conseils de quartier il y a dix ans. Année après année, cette institution gagne du terrain. Orléans aura été, à cet égard, parmi les villes pionnières.

Nous avons à Orléans 55 conseillers municipaux pour 108 000 habitants, soit un conseiller municipal pour près de 2 000 habitants. Dans les moyennes ou petites communes, le rapport entre le nombre d'élus et le nombre d'habitants est bien différent. Il est fréquent qu'il y ait un conseiller municipal pour 300, pour 100, ou même pour 10 habitants...

L'avantage des conseils de quartier, c'est qu'ils permettent de démulti-

plier la démocratie. Ainsi, outre les 55 conseillers municipaux, près de 250 personnes siègent dans nos douze conseils de quartier.

J'observe que ceux-ci se réunissent très régulièrement et que la plupart d'entre eux ont créé des commissions qui permettent d'associer un nombre accru d'Orléanais à leurs travaux. Et je constate chaque mois que les réunions publiques organisées par les conseils de quartier sous la présidence du maire rassemblent des auditeurs très importants, qu'on y passe en revue toutes les questions, grandes et petites, qui font la vie de nos quartiers, au travers des très nombreuses interventions des participants.

Je crois beaucoup que ces formes nouvelles de la vie publique, qui font appel à la participation effective des citoyens. Nous sommes tous Orléanais. Mais nous sommes également tous habitants d'un quartier. Le quartier est à taille humaine. On s'y connaît. On s'y rencontre. On y parle facilement des projets qui façonnent notre avenir, mais aussi de la voirie, de la sécurité, du sport, de l'environnement. En un mot, si la tentation d'une gestion municipale technocratique existait, il suffirait de suivre les débats des conseils de quartier pour s'en prémunir définitivement.

J'ajoute, dans mon propos de ce jour, quelques mots sur les associations. Celles-ci sont nombreuses à Orléans. Plusieurs s'attachent, elles aussi, à la vie, à l'animation et à l'aménagement des quartiers. Je tiens à souligner l'importance de leur action. Pour avoir milité dans la vie associative, je sais combien toutes les vraies associations tiennent à leur indépendance. Entre responsables des associations et élus, il y a souvent débat. Il y a des appréciations

bien différentes sur ce qui est souhaitable... et surtout sur ce qui est possible. Il arrive également — c'est même fréquent — que l'on travaille ensemble. Tout cela me paraît très positif, dès lors que chacun respecte la fonction de l'autre. La vitalité démocratique en France passe par les partis politiques, par les syndicats, mais aussi par les associations. C'est dire qu'une vie associative forte est essentielle à la démocratie. Entre les élus et les animateurs des associations, nul ne détient toute la vérité. Chacun en a sa part. Et c'est pourquoi le dialogue est indispensable.

24 janvier. Orléans sera la première ville de France à appliquer la nouvelle législation sur la cessation progressive d'activité. Il s'agit d'une mesure qui permettra d'embaucher des jeunes. On me fait remarquer, au conseil municipal, qu'il s'agit d'une loi votée par une majorité parlementaire qui n'est pas de ma couleur politique. C'est tout à fait exact. De même, nous avons répondu à l'appel qui nous a été lancé pour les «emplois-ville» — ce qui ne nous a pas empêchés de critiquer cette mesure au motif que son financement était trop inégalement réparti entre les collectivités locales et l'Etat. De la même manière, encore notre Ville avait, en d'autres temps, été la première à appliquer la loi qui permet d'embaucher des apprentis dans les mairies. Soyons clairs. Le débat sur la politique de l'emploi existe. Comme d'autres, j'y prends ma part. Mais chaque fois que l'on peut, dans le contexte actuel, favoriser l'emploi des jeunes, notre Ville répond positivement. Comment pourrait-on justifier une autre attitude ? ■